

Avis aux lecteurs qui déménagent...

Le 1er mai est ordinairement une date où un grand nombre de familles déménagent. Les lecteurs du journal *Le Travail*, qui auront changé de domicile à cette date, sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse le plus tôt possible s'ils veulent continuer de recevoir régulièrement leur journal.

Si vous déménagez, veuillez donc remplir le coupon ci-dessous et nous le faire parvenir.

Journal *Le Travail*,
3227, boul. Saint-Laurent,
Montréal, Qué.

Mon ancienne adresse était

Ma nouvelle adresse est

Signé



Vol. XXXII — No. 14

Ottawa, 4 mai 1956

COOPÉRATIVES ÉVINÇÉES DU DOMAINE ST-SULPICE

Les élections provinciales

Edition spéciale du journal LE TRAVAIL avant l'appel nominal

Le journal *LE TRAVAIL* publiera une édition spéciale exclusivement consacrée au programme législatif de la CTCC et aux principales demandes de la CTCC au gouvernement provincial, avant l'appel nominal qui aura lieu le 6 juin prochain.

Telle est la décision qui a été prise par le Bureau Confédéral de la CTCC lors de sa réunion tenue samedi dernier à Montréal.

Comme nous l'avons dit, ce numéro spécial fera écho aux principales demandes faites par la CTCC dans le domaine de la législation ouvrière, la sécurité sociale, le problème du logement, etc. et il sera entièrement bilingue.

Cette édition spéciale remplacera notre édition régulière du 1er juin prochain et parviendra tout d'abord à tous les membres de la CTCC actuellement abonnés au journal *LE TRAVAIL*.

Par ailleurs, le Bureau Confédéral a décidé de diffuser ce numéro spécial contenant les principales revendications de la CTCC dans toutes les classes de la société et si possible dans tous les foyers urbains de la province de Québec.

Il appartiendra aux organismes locaux, soit les Conseils centraux, soit les syndicats locaux ou les organismes d'action politique s'ils existent, de voir à cette diffusion qui pourra être faite par l'entremise d'agences de distribution dans les grands centres par exemple.

Ailleurs, les conseils centraux ou les syndicats pourront organiser eux-mêmes cette distribution le jour de l'appel nominal, au cours des assemblées politiques ou encore livrer cette édition de porte en porte.

Les représentants des organismes locaux pourront profiter de cette circonstance pour présenter ce cahier de revendications aux candidats en lice et leur demander de préciser leur politique à ce sujet.

Le tout est entièrement facultatif et c'est sur le plan local que devront se prendre de telles initiatives.

Les conseils centraux et les syndicats locaux qui désirent des copies supplémentaires de cette édition du journal *Le Travail* sont donc priés de communiquer le plus tôt possible avec la Direction du journal *Le Travail*, afin de nous faire connaître le nombre de copies supplémentaires désirées.

Ces copies seront disponibles à \$10.00 le MILLE copies et le coût devra être défrayé par les organismes intéressés.

Se rappeler que les commandes devront nous parvenir au plus tard, le 28 mai.

LE VOEU DE LA FEDERATION DES COOPERATIVES D'HABITATION DE LA PROVINCE DE QUEBEC NE SERA PAS EXAUCÉ SI L'ON S'EN TIENT A LA DE- CLARATION DE M. PIERRE DESMARAIS, PRESIDENT DU COMITE EXECUTIF DE LA VILLE DE MONTREAL DIMANCHE SOIR DERNIER.

M. Pierre DesMarais, président du Comité exécutif de la ville de Montréal, a jeté une douche d'eau froide sur les aspirations des coopératives d'habitation au domaine Saint-Sulpice.

Parlant à la radio, dimanche soir dernier, M. DesMarais a clairement laissé entendre que les terrains disponibles pour la construction d'habitations sur le domaine Saint-Sulpice ne seront pas accessibles aux coopératives d'habitation.

L'on sait que samedi dernier, la Fédération des Coopératives d'habitation du Québec qui groupe 62 coopératives d'habitation et dont les assises annuelles avaient lieu à Montréal en fin de semaine dernière, avaient formulé le voeu "que la partie du domaine Saint-Sulpice qui sera réservée à la construction domiciliaire, soit cédée aux coopératives d'habitation".

La Fédération avait souligné que les coopératives constituaient la meilleure formule d'entreprise privée pour construire des maisons familiales pour les familles à faible revenu.

Refus de M. DesMarais

Dans son allocution prononcée à CKVL, M. DesMa-

rais a tout d'abord déclaré que le domaine serait réservé aux classes moyennes en spécifiant que les personnes intéressées devront être capables de faire une mise de fonds suffisante.

Il a de plus déclaré que les terrains du domaine Saint-Sulpice seront vendus par unité aux individus qui feront les enchères les plus élevées.

Il est à souligner que le fait que les terrains seront vendus à l'enchère à des individus exclut pour ainsi dire la possibilité pour les coopératives d'acheter un lopin de terre pour grouper les sociétaires d'une coopérative.

Par ailleurs, M. DesMarais a précisé qu'il était impossible de vendre ces terrains au prix coûtant ainsi que l'avait réclamé la Coopérative d'Habitation de Montréal ainsi que La Familiale.

Il a dit qu'avant de vendre ces terrains, la Cité accomplirait des travaux d'urbanisme, de voirie, d'embellissement et que le coût de ces travaux devrait être absorbé par ceux qui se porteraient acquéreur de ces terrains.

Le président du Comité exécutif a aussi ajouté qu'il ne serait pas permis à un entrepreneur ou à un groupe d'acheter plus d'un terrain à moins qu'il ne s'agisse de la construction de logements à logis multiples.

Citant comme paroles d'évangile les remarques de M. Duplessis à l'effet que l'on doit disposer de la mise de fonds nécessaire avant de songer à devenir propriétaire, M. DesMarais a ajouté que les futurs acheteurs devront avoir une mise de fonds suffisante et que les terrains seront réservés aux familles des classes moyennes.

C'est sans doute une autre pierre lancée dans le jardin des coopératives qui trouvent le moyen de construire sans mise de fonds élevée et qui vont jusqu'à avancer sur deuxième hypothèque, la mise de fonds commune des sociétaires à celui qui n'a pu faire la sienne entièrement.

De toute façon, l'on croit que tout n'est pas dit et l'on prévoit que les coopératives d'habitation trouveront des défenseurs parmi les conseillers municipaux lorsque cette question sera débattue au Conseil municipal.

LE MINES

Que de progrès en dix ans

La semaine dernière, LE PROGRES annonçait dans une nouvelle, que les conventions collectives de travail seraient bientôt signées dans trois Compagnies minières. Les représentants des Compagnies et des syndicats se sont donc entendus sur les clauses des conventions collectives à signer. L'augmentation générale des taux horaires de salaire est de cinq pour cent. Ce fait peut sembler très ordinaire, mais si nous faisons un retour de dix ans sur le passé, cette nouvelle prend une importance extraordinaire. En 1946, le salaire horaire de base était de \$0.59; en 1956, il est de \$1.64. Un ouvrier de la mine gagnait en 1946 la somme de \$28.32 par semaine. En 1956, ce même ouvrier encaisse au moins une paye hebdomadaire de \$65.60. Que de progrès en dix ans!

oOo

De temps à autre, ce devient intéressant de procéder à des comparaisons. Depuis dix ans, le salaire de l'ouvrier de la mine a plus que doublé. Il gagne au moins \$37.28 de plus par semaine. Les grandes transformations économiques à Thetford et dans la région sont dues à cette augmentation sensible des salaires. Si nos gens ont un pouvoir d'achat intéressant, si le niveau de vie s'est amélioré, c'est que le mineur gagne un salaire qui lui permet de faire face à ses obligations personnelles, familiales et sociales. Il y a dix ans, les institutions d'épargne et de crédit comme les Caisses Populaires vivaient une petite vie au ralenti; les commerces ne faisaient pas beaucoup d'affaires; la construction était faible, etc. Quand le mineur a un pouvoir d'achat qui lui permet de vivre, tout le reste s'en ressent au point de vue économique.

oOo

Chaque époque a ses problèmes. Il y a dix ans, les syndicats livraient des luttes pour un meilleur salaire nominal. De \$28.32 par semaine, le salaire est monté à \$65.60. Nous remarquons que les syndicats ont une nouvelle tendance depuis quelques années. C'est qu'ils veulent améliorer les conditions de travail, les clauses des vacances, obtenir un plan de pension. Si nous les comprenons bien, leur ambition serait d'améliorer les conditions de vie sociale et familiale de l'ouvrier. Il nous semble que le travail social consistera de plus en plus à améliorer le salaire réel de l'ouvrier.

SOREL

Convention dénoncée par les travailleurs des chantiers maritimes

Le Syndicat National des Chantiers maritimes de Sorel Inc. vient de dénoncer sa convention collective de travail et l'on est à préparer les amendements projetés à la convention qui expire le 30 juin prochain.

C'est ce que vient de nous communiquer M. Denis Denis, président du Syndicat, qui précise qu'il est fortement question d'assurance-groupe et d'un projet de fonds de pension à être incorporé dans la prochaine convention.

Le syndicat profite de la circonstance pour faire connaître les noms de ceux qui font ac-

tuellement partie de l'Exécutif du syndicat par suite des récentes élections syndicales. Cette année, les travailleurs des chantiers maritimes, peut-être une histoire de se faire la main, ont procédé comme s'il s'agissait d'élections municipales ou provinciales, avec mise en nomination et votation, sous la présidence d'un représentant extérieur, quelques jours plus tard. Les candidats avaient leur organisation électorale, voitures pour les votants, etc.

Plus de 850 votes ont été enregistrés, ce qui est un grand succès sur les années précédentes. Les résultats ont été les suivants: MM. Denis Denis, président élu par acclamation; Marcel Houde, trésorier, élu par acclamation; les résultats du

Le salaire nominal est le montant de dollars qu'un employeur paye et que l'ouvrier reçoit par période déterminée. Par contre, le salaire réel est ce que l'ouvrier peut acheter, peut obtenir avec son salaire nominal. En un mot, le salaire réel est le pouvoir d'achat. Ce qui importe le plus, c'est bien le salaire réel. Car plus un homme peut acheter avec son salaire, plus un homme peut épargner, plus il y a de prospérité économique, de paix sociale, de bonheur et de contentement, au moins. L'épargne dans les Caisses populaires et dans les sociétés et compagnies d'assurance-vie s'impose de plus en plus. Autrefois, le problème à Thetford et dans la région était de pouvoir gagner suffisamment pour vivre. Maintenant, le problème semble être celui de pouvoir conserver une partie de ce salaire en prévision de l'avenir de la sécurité personnelle et familiale.

oOo

Un autre moyen d'améliorer le salaire réel de l'ouvrier est l'acquisition d'une propriété familiale. En ces dernières années, surtout depuis 1950, un nombre d'ouvriers sont devenus propriétaires de terrains, se sont bâtis une maison. Même si les taxes foncières, tant scolaires que municipales, sont élevées, il en coûte beaucoup moins pour se loger comme propriétaire. Ce nous semble du luxe, voir même de la prodigalité, le fait d'être locataire. Les ouvriers de notre ville et de la région le comprennent et sont en majorité propriétaires de leur maison, de leur foyer. De plus, la vie de famille est mieux vécue quand le chef de famille est propriétaire.

oOo

Ces quelques réflexions nous sont venues à la suite de la récente entente sur les conventions collectives de travail. La conquête d'un bon salaire nominal est un fait établi à Thetford et dans la région. Des améliorations au point de vue social restent à obtenir; par exemple, plan de pension, assurance-groupe. Il importe beaucoup d'améliorer le salaire réel par de l'épargne dans les Caisses populaires et par des primes d'assurance-vie, et de plus, l'acquisition d'une propriété familiale contribue aussi à améliorer le salaire réel.

Joseph PELCHAT

ARVIDA

500 griefs vont à l'arbitrage

L'automne dernier, l'Aluminum Company of Canada a mis à pied quelque mille hommes qui travaillaient dans ses usines à Arvida. A ce moment, quelque 500 employés ont fait des griefs parce qu'ils croyaient que la compagnie avait violé la convention collective en ne respectant pas l'ancienneté et ils ont demandé à être réembauchés pour prendre la place de plus jeunes qu'eux qui étaient restés au travail.

Le syndicat et la compagnie ont discuté longuement de ces cas, puis ils sont allés en conciliation, mais sans succès. Alors, il ne restait au syndicat et à ceux qui avaient fait des griefs, que le recours à l'arbitrage. Et c'est ce qu'a décidé le syndicat récemment.

Le tribunal d'arbitrage est maintenant en formation et l'on nous apprend que l'arbitre syndical sera Me Robert Auclair. Nous ignorons pour le moment qui sera choisi arbitre patronal. De toute façon, il n'y a pas de doute que le tribunal aura fort à faire pour disposer de ces quelque 500 griefs.

Cette nouvelle rassurera sûrement les quelques employés qui commençaient à croire que cette affaire des 500 griefs serait abandonnée parce que trop considérable. Le syndicat est bel et bien décidé à pousser cette affaire jusqu'au bout parce qu'il croit sincèrement que la compagnie a renvoyé des employés qu'elle aurait dû garder au travail et que l'ancienneté n'a pas été suivie selon les termes de la convention.

Nous vous communiquerons plus tard les nouvelles en marge de cet arbitrage qui commencera probablement au cours du mois prochain.

Price Bros. augmente son profit net de plus d'un million en 1955

La compagnie Price Brothers, qui possède trois moulins dans la région Saguenay-Lac Saint-Jean, soit deux moulins produisant surtout du papier-journal à Kénogami et à Riverbend et un autre produisant du carton à Jonquière, va sans cesse de l'avant.

En effet, le "Financial Post" nous apprenait ces jours-ci que les profits de cette compagnie ont atteint de nouveaux sommets en 1955, que le surplus consolidé a augmenté sensiblement, bref que tout va bien. Ainsi, en 1955, Price Brothers a réalisé un profit net de \$9,172,873.00, soit 13.6% de plus qu'en 1954 alors qu'il était de \$8,075,890.000. Son surplus consolidé est passé de \$32 millions à \$37,530,473.00. De plus, les dirigeants de la compagnie prévoient que l'avenir sera aussi bon, sinon meilleur.

Le président de la compagnie, M. A. C. Price, a déclaré aux actionnaires que la demande mondiale de papier-journal continue de monter et que la production est insuffisante pour répondre à la demande, que le marché a permis de vendre certaines quantités de papier-journal à des prix plus élevés et que cela va continuer de la sorte tant qu'une nouvelle production ne viendra pas s'ajouter à la production actuelle pour répondre adéquatement à la demande.

La semaine dernière, l'Aluminum Limited et ses filiales comme l'Aluminum Company of Canada et plusieurs autres nous annonçaient qu'elles avaient fait une année record en 1955; cette fois, c'est au tour de Price Brothers. Décidément, la région Saguenay-Lac Saint-Jean a des entreprises prospères, qui font des affaires d'or et qui voient l'avenir d'une façon merveilleuse.

Il va sans dire que cela permettra ou devrait permettre au moins aux ouvriers de cette région de bénéficier de cette prospérité en ayant des salaires plus élevés et des conditions de travail plus avantageuses. A ce moment, les syndicats et les employés qu'ils représentent savent que les employeurs avec qui ils discutent sont en mesure de rencontrer financièrement leurs demandes.

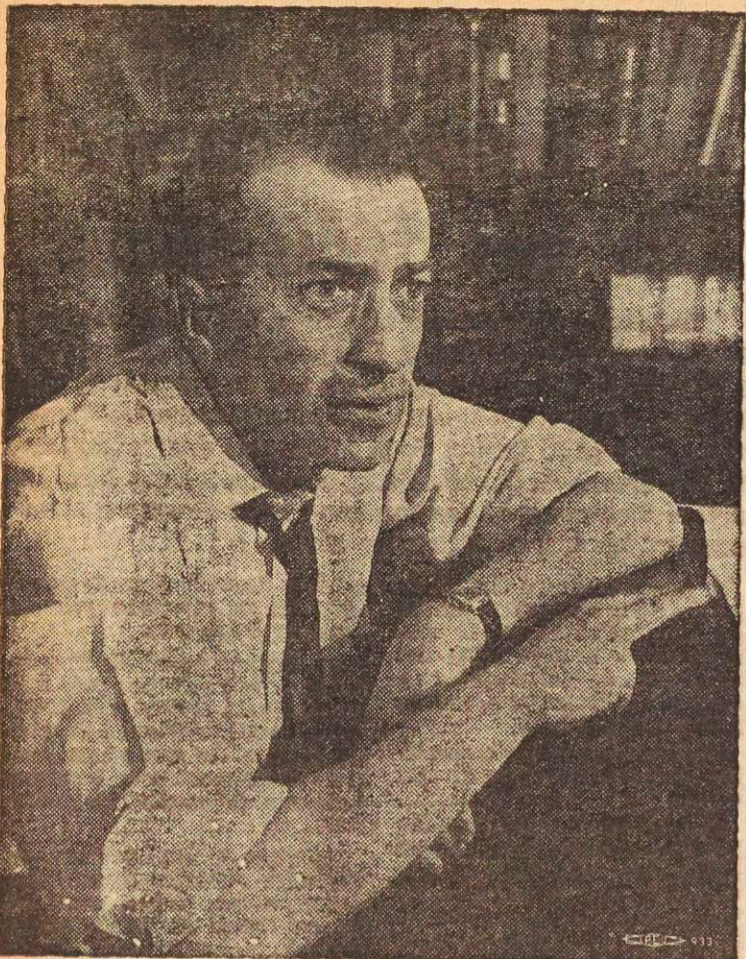
Aussi, nous permettons-nous d'espérer que les négociations prochaines seront plus faciles de ce fait. Ainsi, les travailleurs amélioreront leur sort et toute notre région en bénéficiera. Nous sommes donc heureux que Price Brothers, tout comme l'Aluminum Limited, ait fait de si bonnes affaires en 1955 et nous espérons qu'elle acceptera de bonne grâce de donner quelque cent mille dollars de plus à ses employés, puisqu'elle a réalisé en partie, grâce à eux, un million cent mille dollars de plus de profits nets.

scrutin sous la présidence de M. Marcel Pépin, conseiller technique de la Fédération Nationale de la Métallurgie, ont été les suivants: Pat. Lacasse, vice-président; Antonio Auclair, secrétaire-archiviste; Fernand Cournoyer, secrétaire-financier; Georges Cournoyer, sentinelle.

Le syndicat déplore la mort de deux de ses membres: MM. Wilfrid Guévremont et Guillaume Ricard. La caisse-décès du syndicat a versé la somme de \$500.00 à chacune des familles éprouvées.

Le syndicat profite de la circonstance pour rappeler aux travailleurs mis à pied dernièrement, qu'ils peuvent rester membres de la caisse-décès en payant un (\$1.00) dollar jusqu'au retour au travail.

"Strike In Town"



L'Office National du Film vient de permettre la distribution du film "Strike In Town" mettant en vedette un représentant syndical Steve Gray. Dans le film, il n'y a pas de grève, mais de l'avis de M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Éducation de la C.T.C.C., "Strike In Town" sait se créer l'atmosphère qui règne dans une communauté lorsque plane la menace de la grève. (POC)

La CISC préconise la semaine de 40 heures

La Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens à laquelle est affiliée la C.T.C.C. se déclare en faveur d'une convention internationale prévoyant la semaine de travail de 40 heures réparties sur une durée de 5 jours. C'est ce qu'a déclaré le président de cet organisme, M. Gaston Tessier, lors de la réunion du Conseil d'Administration du Bureau International du Travail qui s'est réuni à Genève, dernièrement.

M. Tessier a souligné les efforts faits par le Mouvement Syndical Chrétien en vue de promouvoir

ROBERVAL

Dernièrement, le Syndicat des services hospitaliers de l'Hôtel-Dieu St-Michel de Roberval tenait une importante assemblée sous la présidence de M. Jérémie Savard. Au cours de cette séance, on procéda à l'élection des officiers de ce syndicat pour l'année 1956-57. En voici le résultat:

M. Jérémie Savard fut réélu président pour un autre mandat. Les autres membres du bureau de direction sont: MM. Romulus Caron, vice-président; Mlle Jacqueline Rainville, secrétaire-archiviste; M. Jean-Marie Lapointe, assistant archiviste; M. Romuald Laforêt, sec.-trésorier. Directrices: Mlles Pierrette Fortin et Cécile Michaud. Directeurs: MM. Emile Trudel, Normand Fortin, Xavier Lessard, Ernest Tremblay et Lionel Paul. MM. Jérémie Savard et Romulus Caron ainsi que Jean-Marie Lapointe représenteront le Syndicat au Conseil régional, tandis que M. Romuald Laforêt agira comme substitut.

voir la conclusion d'une convention internationale instaurant la semaine de quarante heures et de cinq jours. Ces efforts, a dit notamment M. Gaston Tessier, sont basés à la fois sur les expériences du passé et sur ce qu'on peut raisonnablement attendre de l'avenir. La C.I.S.C., a-t-il poursuivi, n'estime pas qu'une réduction de la durée du travail se traduira nécessairement par un abaissement du niveau de vie des populations. La réduction de la durée du travail, a encore dit le président de la C.I.S.C., est une possibilité économique en même temps qu'une nécessité sociale.

M. Gaston Tessier a insisté pour que l'Organisation Internationale du Travail entreprenne bientôt une action positive en faveur de la réduction du travail. Il a souligné que cette action de l'O.I.T. devrait être suffisamment différenciée pour pouvoir faire face aux problèmes particuliers qui se posent sur le plan régional ainsi que dans les différentes industries et professions.

Le Conseil d'Administration a décidé la création d'une Commission spéciale d'étude qui sera chargée notamment d'élaborer le programme d'action de l'O.I.T.

LA SECURITE D'EMPLOI EST NECESSAIRE AU TRAVAILLEUR POUR UN BON RENDEMENT

C'est ce que déclarait M. Gérard Picard, conférencier invité à la clinique d'administration du personnel organisée par la section de Montréal de la Civil Assembly of the United States and Canada — Une enquête révélatrice auprès des participants

L'un des principaux facteurs de satisfaction au travail est sans contredit la sécurité de l'emploi. C'est d'ailleurs le témoignage apporté par 94 p. 100 des employés civils qui participèrent le 25 avril dernier à la clinique d'administration du personnel organisée par la section de Montréal de la Civil Assembly of the United States and Canada au Châlet de l'île Sainte-Hélène.

Le conférencier invité à cette clinique, M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., a déclaré que pour donner son plein rendement,

il faut travailler dans la sécurité et que la sécurité d'emploi est une source de satisfaction au travail.

L'on sait que la Civil Assembly est une organisation dont le but est de travailler à l'avancement de l'administration du personnel dans les services publics et dont les principaux moyens d'action sont des publications à l'usage des fonctionnaires, des réunions, des forums, des cliniques.

A Montréal, la section de la Civil Assembly est sous la présidence de M. Ernest Hooper, président de la Com-

mission du Service civil de la Cité de Montréal, tandis que le vice-président est M. René Constant, président du Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal.

Questions à l'auditoire

Avant l'exposé de M. Picard qui avait à répondre à la question "les salaires et les autres avantages matériels sont-ils les principaux facteurs de satisfaction au travail", on avait distribué aux quelque 87 personnes présentes à la clinique, six propositions que devait analyser chaque personne présente. Les propositions et les réponses données furent les suivantes:

Le salaire

1—Pour qu'un employé soit satisfait au travail, ce qui compte avant tout, c'est le salaire qu'il reçoit, peu importe la nature du travail qui lui est assigné et les conditions physiques et psychologiques dans lesquelles il est exécuté? Réponses: vrai, 5; faux, 77; douteux, 5.

Conditions de travail

2—L'employé, même très compétent, travaillant dans une atmosphère dépourvue d'un véritable climat de confiance et de liberté d'action, ne peut donner qu'un rendement médiocre? Réponses: vrai, 67; faux, 10; douteux, 11.

3—Parmi les conditions indispensables à la satisfaction au travail de l'employé, il faut mentionner la sécurité d'emploi et la possibilité d'obtenir des promotions dans une période de temps raisonnable? Réponse: vrai, 81; faux, 3; douteux, 3.

4—Les directeurs et autres responsables de personnel reconnaissent davantage aujourd'hui la nécessité d'établir et de développer continuellement un régime de vie au travail qui tient compte de toutes les exigences de l'homme, et ce, non seulement dans le plus grand bien des employés mais aussi de l'entreprise elle-même? Réponses: vrai, 73; faux, 4; douteux, 12.

Le syndicalisme

5—Le syndicalisme, par sa politique de revendication et d'éducation, a largement contribué à l'obtention pour le travailleur de conditions de travail plus humaines et, par le fait même, il a fait comprendre davantage la nécessité d'accorder à l'employé un véritable statut de personne humaine jouissant de droits indiscutables? Réponses: vrai, 83; faux, 0; douteux, 5.

6—Le travailleur est d'autant plus satisfait au travail qu'il est intégré à la vie de l'entreprise, car ainsi il peut mettre en oeuvre toutes ses ressources humaines et techniques? Réponses: vrai, 76; faux, 5; douteux, 5.

Dans sa causerie, M. Picard a souligné le rôle important que peut jouer un directeur de personnel compétent et libre, dans le domaine des relations patronales-ouvrières. Il a ajouté que le syndicalisme a contribué et contribue encore à obtenir des conditions de travail plus humaines.

Hausse des profits de l'Alcan malgré la baisse des réserves d'eau

L'Aluminium Limited a publié, il y a quelques semaines, son rapport annuel d'activités pour l'année 1955. Ce rapport est des plus encourageants pour ceux qui se soucient du bien-être de cette entreprise.

Ainsi, on voit que la production est passée de 560,900 tonnes d'aluminium de 1ère fusion à 607,700 tonnes et que toute cette production a facilement trouvé preneur sur les marchés du monde entier. Le produit des ventes et des revenus d'exploitation a grimpé de \$328 millions en 1954 à \$412 millions en 1955.

Les bénéfices nets de l'exercice 1955, après déduction des amortissements et des dividendes sur les actions privilégiées des compagnies filiales, se sont élevés à \$48,193,952.00 ce qui représente \$4.83 par action. En 1954, le bénéfice net n'était que de \$3.87 par action et les bénéfices nets étaient seulement de \$34,790,025.00. Il faut ajouter que le nombre des actions est passé de 9,036,382 à 9,975,690.

Donc, en 1955, l'Aluminium Limited a augmenté ses bénéfices nets de \$13,403,927.00, le bénéfice net par action a augmenté de \$0.96, même si le nombre des actions a augmenté de 939,308. En somme, l'Aluminium Limited a fait 13 millions et demi de profits de plus, le profit par action a augmenté de presque un dollar même si le nombre des actions a augmenté de plus de 900,000.

Il faut ajouter, pour être complet, que ces bénéfices ont été réalisés après que l'Aluminium Limited eut payé des dividendes sur les actions privilégiées de ses sociétés affiliées, déduit les amortissements et fait des placements de capitaux très considérables. Ainsi, l'une des compagnies filiales d'Aluminium Limited, soit l'Aluminium Company of Canada, a consacré à elle seule 71 millions à des immobilisations et elle prévoit dépenser quelque 180 millions de dollars de 1956 à 1959 à Kitimat seulement, en plus de quelque 55 millions ailleurs.

Remarquez bien, que ces succès ont été atteints, même si la production a été réduite dans le Saguenay à la fin de l'année 1955. N'eussent été ces deux imprévus, les chiffres de production et de vente, au dire de M. Nathanel V. Davis, président de l'Aluminium Limited, auraient été d'environ 6% supérieurs aux chiffres enregistrés.

Voilà donc, une année record pour l'Aluminium Limited, une année de vrais succès et les administrateurs de ce vaste consortium d'entreprises méritent vraiment des félicitations; ils savent administrer les capitaux qui leur sont confiés et les faire fructifier de façon étonnante.

Or, cela a une très grande importance pour la région Saguenay-Lac-St-Jean où le plus grand employeur est l'Aluminium Limited et ses filiales comme l'Alcan, Saguenay Terminals, la Compagnie du Chemin de Fer Roberval-Saguenay, l'Alma & Jonquière Railway, Saguenay Power et la Compagnie électrique du Saguenay.

Les milliers de travailleurs qui sont au service de ces compagnies peuvent donc se dire que leurs employeurs sont en mesure de les aider à améliorer leur sort matériellement et de les faire participer davantage à cette prospérité incroyable qui est celle de l'Aluminium Limited. Il ne faut pas se surprendre si les travailleurs veulent participer à cette prospérité en voulant des salaires plus élevés et des conditions de travail améliorées.

DANS LE MOUVEMENT

Convention avec Côté, Boivin à Chicoutimi et Roberval

Il y a quelques semaines, le Syndicat des Employés du Commerce de gros de Chicoutimi et celui de Roberval s'entendaient avec la maison Côté, Boivin & Cie pour conclure une nouvelle convention collective d'une durée de deux ans qui vient d'être signée ces jours-ci. Comme nous vous l'avons déjà dit, les employés ont obtenu une augmentation de 6% en 1956 et une augmentation de 3% au 1er janvier 1957 et la semaine de 5 jours. Cette convention a été signée il y a à peine quelques jours et les parties sont satisfaites de l'entente.

Négociations dans le commerce à Dolbeau et Mistassini

M. Jean Charbonneau, organisateur de la Fédération des Employés de Commerce nous informe que le syndicat des Employés de Magasins de Dolbeau et de Mistassini entreprendra bientôt des négociations directes avec les quelque 10 magasins de ces villes pour lesquels il détient des certificats de reconnaissance syndicale.

Les employeurs ont déjà reçu avis de la part du syndicat des négociations qu'il désire entreprendre et ils recevront prochainement le projet de convention collective particulière que le syndicat entend négocier.

Auparavant, le syndicat négociait une convention générale qu'il demandait au ministre du Travail de sanctionner, mais cette fois, il entend signer des conventions particulières avec les quelque 10 magasins où il a des certificats de reconnaissance syndicale.

Convention avec les magasins de Jonquière

Le Syndicat des Employés de Magasins de Jonquière s'est accordé avec plusieurs magasins de



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Rédacteur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89 ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

cette ville pour signer une convention collective d'une durée de deux ans. Par cette convention, les employés obtiennent une augmentation de \$2.00 par semaine sur les salaires réels et une autre augmentation de \$2.00 par semaine l'an prochain.

Toutefois, cette convention n'est pas encore signée même si l'accord est fait. Il a été impossible jusqu'à présent de rencontrer les marchands pour réussir à leur faire signer la convention collective qu'ils se sont engagés à signer et à mettre en vigueur.

Espérons qu'il n'y a pas loin de la coupe aux lèvres et que les promesses deviendront des réalités bientôt.

On veut modifier le certificat de reconnaissance syndicale à la Chaîne Coopérative

Les employés de la Chaîne coopérative qui travaillent à l'établissement de Chambord désirent faire partie de l'unité de négociations déjà reconnue à Saint-Bruno.

Il y a quelques semaines, le Syndicat des employés de la Chaîne coopérative a fait une demande en ce sens à la Commission de Relations ouvrières, les inspecteurs sont venus et nous attendons la décision de la Commission. Jusqu'ici, les négociations se faisaient pour ces employés de bonne foi entre les parties, mais le syndicat désire maintenant que la convention collective signée en vertu de la Loi de Relations ouvrières à Saint-Bruno s'applique aux employés de la Chaîne coopérative à Cham-

bord et c'est la raison de la demande qu'il a faite à la Commission des Relations ouvrières.

Séances d'arbitrage pour les mineurs de Chibougamau

Mercredi de cette semaine à 10 heures a.m., soit le 2 mai, au Palais de Justice de Chicoutimi, le tribunal chargé d'entendre le différend qui existe entre le Syndicat des Travailleurs des Mines de Chibougamau et Opemiska Copper Mines (Quebec) Limited au sujet du congédiement du président du syndicat, a siégé de nouveau sous la présidence de M. le juge Achille Pettigrew. Me Jules Landry et Me Robert Auclair agissent respectivement comme arbitre patronal et arbitre syndical.

Ces séances d'arbitrage sont publiques et tous les intéressés sont invités à y assister.

Les négociations se continuent à la Baie des Ha! Ha!

Les négociations entre le Syndicat des Employés de Magasins de la Baie des Ha! Ha! (quel joli nom!) et une dizaine de marchands de ce coin de notre région se poursuivent. Il y a quinze jours les parties ont discuté et elles se sont rencontrées de nouveau la semaine dernière pour discuter des dernières questions qui restaient en suspens. Même s'il reste des points importants en discussion, nous espérons que les parties réussiront à s'entendre d'ici quelques semaines sur toutes les clauses d'une première convention collective.

La messe du 1er mai

A cause de difficultés d'ordre technique, il nous est malheureusement impossible de donner un compte rendu de la célébration de la messe du 1er mai qui avait lieu mardi soir à 9 h. 30 à l'église St-Jacques de Montréal.

L'on sait que c'est la troisième année consécutive que les employés municipaux de Montréal célèbrent à leur façon la fête des travailleurs, le 1er mai.

La composition du journal Le Travail devant être terminée le mardi soir, nous devons donc remettre à plus tard, le compte rendu de cette fête.

Nouveau syndicat à l'hôpital de Dolbeau

La commission de Relations ouvrières vient de reconnaître le Syndicat national des employés de l'hôpital du Sacré-Coeur de Dolbeau comme l'agent négociateur pour les employés de ce nouvel hôpital, nous apprend M. Roch Tremblay, organisateur des syndicats à Alma.

Ce syndicat a été fondé il y a déjà quelques mois, mais les syndiqués ont dû attendre pendant plusieurs mois avant de savoir si leur requête en reconnaissance syndicale serait acceptée. La nouvelle, bonne dans les circonstances, leur est enfin parvenue.

Aussi, le syndicat n'a-t-il pas tardé à se prévaloir de son certificat et il a envoyé immédiatement un avis légal aux autorités de cet hôpital pour entamer des négociations pour la conclusion d'une première convention collective.

Disons que ce syndicat compte quelque quarante membres et que ses dirigeants sont les suivants: M. Yvan Tremblay, président, et M. Thomas Ouellet, secrétaire. M. Laurent Maltais, Mlle Germaine Côté, Mme A. Turcotte, Mlle Marie-Paule Lalancette et Mlle Jeannine Dufour sont les directrices et les directeurs du syndicat.

Les congrès annuels de nos fédérations

Trois autres fédérations affiliées à la C.T.C.C. viennent de faire connaître la date de leur prochain congrès annuel. Il s'agit de la Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie Chimique qui tiendra son congrès annuel à Shawinigan les 9 et 10 juin et de la Fédération des Travailleurs du Bois Ouvré du Canada dont les assises auront lieu à la maison Montmorency (ancien hôtel Kent House) à Montmorency, les 8, 9 et 10 juin prochain.

M. Georges-Etienne Gagné, secrétaire de la Fédération, précise que la première séance de délibérations de la Fédération des Travailleurs du Bois Ouvré commencera à 8 heures p.m., vendredi, le 8 juin prochain.

Une trentaine de délégués officiels sont attendus à ce dernier congrès.

L'on sait que la Fédération des Travailleurs du Bois Ouvré devait se fusionner cette année avec la Fédération des Travailleurs de l'Industrie de la Construction et des Métiers du Bâtiment, mais que le projet de réformes de structures de la CTCC a fait remettre à plus tard cette fusion.

Quant aux travailleurs de l'industrie chimique, ils se réuniront à Shawinigan, les 9 et 10 juin. Le secrétaire de la Fédération, M. Paul Desaulniers, a précisé que la première séance du congrès débutera samedi le 9 juin à 10 h. a.m. Les délibérations se poursuivront toute la journée du samedi et du dimanche pour se terminer à 5 h. p.m.

Un congrès prend de l'importance du fait qu'à peu près tous les syndicats affiliés à la Fédération sont actuellement en pleine période de tractations avec leurs employeurs pour le renouvellement de conventions collectives.

La plupart des syndicats de l'industrie chimique de la région de Shawinigan sont au stade de la conciliation ou de l'arbitrage tandis que ceux de l'industrie du prélat de Montréal sont actuellement en procédure de conciliation.

Il est à prévoir que la Fédération étudiera avec soin les développements possibles dans toute l'industrie et qu'elle prendra les moyens nécessaires pour régler à la satisfaction des travailleurs intéressés les conflits en cours.

LES CONGRES

A date, quatre fédérations ont fait connaître la date de leur congrès:

La Fédération des Métiers de l'Imprimerie dont le congrès aura lieu à Hull, les 25, 26 et 27 mai;

La Fédération des Travailleurs du Bois Ouvré dont le congrès aura lieu à la maison Montmorency, les 8, 9 et 10 juin;

La Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie Chimique, à Shawinigan, les 9 et 10 juin;

La Fédération Nationale des Employés du Bas Façonné et Circulaire, à Saint-Jean, les 16, 17 et 18 juin;

La Fédération des Barbiers et Coiffeurs, à Sorel, les 1er et 2 juillet.

La date des congrès des autres fédérations ne nous a pas encore été communiquée.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

Cours de Sociologie
155 est, Boul. Charest, Québec.

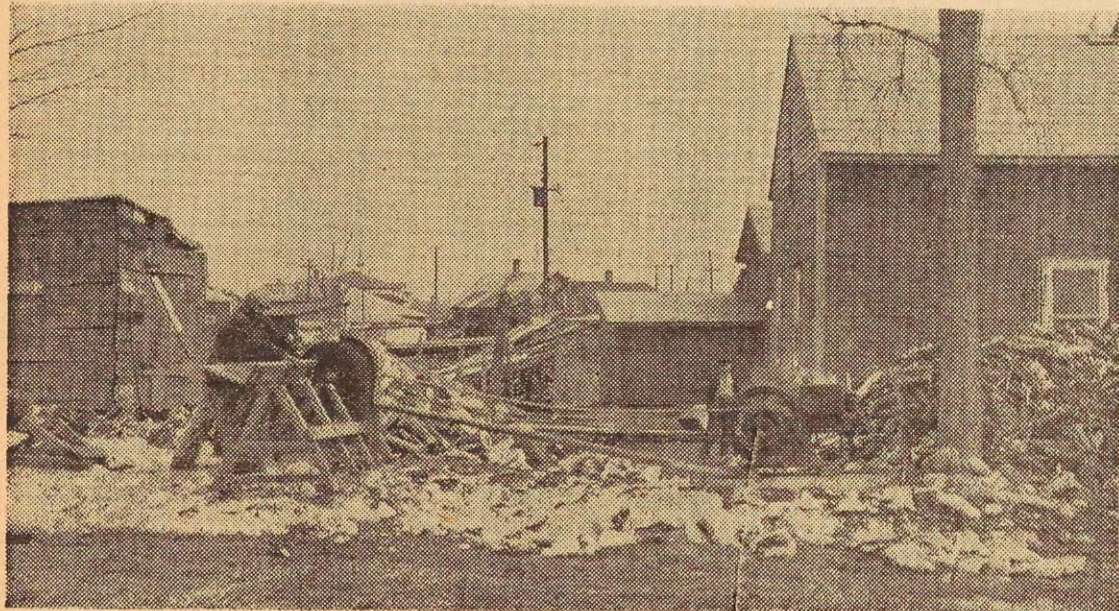
Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant. Vous trouverez ci-inclus la somme de \$.... pour le nombre de cours.....

Nom

Adresse

DECUPER ET POSTER

TEXTILE



Pour nourrir sa famille un tisserand doit se faire bûcheron après son travail

Quand un jeune homme ou une jeune fille entrent au service de la Dominion Textile, ils peuvent être relativement satisfaits du salaire qu'on leur offre. Si ce salaire augmentait avec les années de service, l'ouvrier pourrait—à force d'économies—se marier et élever sa famille dans une sécurité relative. Mais tel n'est pas le cas. Un homme de 50 ans, père d'une famille nombreuse doit presque toujours faire face à ses lourdes responsabilités avec un salaire identique à celui de son voisin d'atelier qui n'a qu'un an de service. De plus il est continuellement sujet à des changements de tâche arbitraires qui entraînent souvent une diminution de salaire.

Prenons comme exemple, le cas de deux ouvriers de Magog: M. V. et A. A.

M. V. a une quinzaine d'années de service à la Dominion Textile. Il est père de neuf enfants dont les âges varient de deux à 16 ans. Sa fille aînée travaille actuellement de nuit dans un hôpital. Pour une semaine de 40 heures, elle retire \$20. Une autre de ses filles, âgée de 15 ans, a travaillé l'an dernier dans une maison privée pour le formidable salaire hebdomadaire de \$5. Elle a dû quitter cet emploi tellement rémunérateur pour aider sa mère, débordée par l'entretien de la maisonnée. Qu'on imagine la tâche d'une mère de neuf enfants qui doit nourrir 11 personnes avec un budget de famine, fabriquer elle-même tous les vêtements, se charger entièrement du ménage et de la lessive.

Le salaire de M. V. varie entre \$33. et \$39. pour une semaine complète. M. V. a souvent été comme ses confrères, victime du chômage partiel. J'ai vu plusieurs de ses enveloppes de paye. Le salaire inscrit était souvent \$23., \$17. ou même \$14.

Pour sauver sa famille de la misère, M.V. doit faire le bûcheron après son travail à l'usine. Il obtient "gratuitement" son bois de chauffage en faisant toute la coupe pour un propriétaire de terre à bois.

La fille aînée de M.V. ne travaille que depuis quelques mois. Ce qui veut dire qu'avant cette année, en travaillant 12 heures par jour, M.V. avait en moyenne \$37 par semaine pour faire face à toutes les dépenses (chauffage excepté) d'une FAMILLE DE 11 PERSONNES.

Pour se rendre compte du degré d'exploitation dont sont victimes des ouvriers comme M.V., il n'y a qu'à se référer aux chiffres du Bureau Fédéral de la Statistique qui fixe à \$52.74 par semaine le minimum vital pour UNE FAMILLE DE 5 PERSONNES.

Prenons un autre cas qui illustre encore mieux la rapacité de la Dominion Textile. Monsieur A.A. a 23 ans de service à la Dominion Textile. Il est père de 7 enfants dont 5 sont encore à sa charge. Son salaire actuel est de \$37 par semaine. A.A., comme un grand nombre d'ouvriers de Magog, est obligé d'avoir un "side-line" pour faire vivre sa famille. Mais ce travail supplémentaire est encore plus pénible pour A.A. que pour les autres — du fait que sa santé est fortement hypothéquée depuis une longue maladie contractée à la Dominion Textile il y a une dizaine d'années.

Pendant la guerre, A.A. travaillait dans le département de

l'imprimerie à Magog. C'était une époque où l'ouvrage ne manquait pas. En ce temps-là, la compagnie faisait pression auprès des ouvriers pour qu'ils fassent du surtemps. A la suite d'une longue période à ce régime de temps supplémentaire, A.A. a été intoxiqué par les produits chimiques employés pour l'impression des tissus. A.A. a dû être hospitalisé à Sherbrooke pendant quelques semaines. Il a ensuite été transporté au Montreal General Hospital. Là, après un examen très soigné, la maladie de A.A. fut classée comme "maladie industrielle". La Dominion Textile, à la suite de ce diagnostic, s'est vue contrainte de payer les frais d'hospitalisation au Montreal General, reconnaissant implicitement sa responsabilité dans l'intoxication de cet ouvrier. Mais, chose extraordinaire, elle n'a pas payé l'hospitalisation à Sherbrooke, alors qu'il s'agissait de la même maladie.

Après son séjour de 6 semaines à l'hôpital, A.A. a été deux ans sans travailler. Il est sorti de cette maladie, avec une santé amoindrie. Et voilà que cet homme qui a laissé sa santé à la Dominion Textile est encore réduit après 23 ans de service à un salaire de \$37 par semaine. D'où obligation de cumuler deux situations.

Les revendications d'ouvriers aussi odieusement exploités ne sont-elles pas plus légitimes que toute autre? Un syndiqué le moins consciencieux — quel que soit son métier — peut-il te-

Meilleures conditions de travail pour les employés d'hôpitaux

Depuis quelques semaines, les journaux nous apportent de bonnes nouvelles pour les employés de nombreux hôpitaux de la province.

Ainsi, à Rivière-du-Loup, la nouvelle convention collective apporte aux employés une réduction des heures de travail avec pleine compensation, une augmentation de salaires et un système de vacances bien amélioré, soit deux semaines après cinq ans et trois semaines après douze ans et un plan d'assurance-maladie contributif à 50 p. 100, par l'employeur.

A Shawinigan, les employés de l'hôpital Sainte-Thérèse ont obtenu des augmentations de salaires, deux semaines de vacances après trois ans de service et trois semaines après dix ans et l'atelier syndical parfait.

A Saint-Hyacinthe, les hôpitaux ont décidé d'accorder une augmentation de \$3.00 par semaine à leurs quelque 700 employés, deux semaines de vacances après quatre ans de service, une prime de nuit de \$3.00 par semaine et ainsi de suite.

Ailleurs, soit à Nicolet, Arthabaska et Drummondville, une nouvelle convention collective vient d'être signée et elle est bien avantageuse pour les employés. Ainsi, le salaire d'un infirmier lors de son embauchage est de \$40.00 par semaine et il est de \$52.00 après quatre ans. Les employés féminins débutent à \$20.00 et ont \$27.00 après trois ans de service.

Il y a une prime de nuit de \$0.07 l'heure ou de \$3.00 par semaine et certains employés féminins feront 44 heures par semaine.

De plus, le syndicat a obtenu l'atelier syndical parfait.

Enfin, le juge André Montpetit vient de rendre une sentence arbitrale pour cinq hôpitaux de Montréal.

Par cette sentence, les employés masculins obtiennent une augmentation de \$4.00 par semaine et les employés féminins en ont une de \$3.00 par semaine.

Une prime de nuit de \$3.00 par semaine sera payée à ceux qui travaillent régulièrement la nuit.

Les employés auront aussi dix congés payés par année.

De plus, le juge Montpetit a décrété que l'atelier syndical imparfait et la formule Rand seraient maintenus et cela malgré une opposition farouche de la partie patronale.

A l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi, la décision arbitrale est encore à venir.

Les employés de cet hôpital n'ont obtenu aucune amélioration à leurs conditions de travail depuis 1953 et l'employeur leur a refusé l'an passé l'atelier syndical, la semaine de 44 heures, 9 congés payés, deux semaines de vacances après cinq ans, une prime de nuit, etc.

Aussi, le syndicat dut-il recourir à l'arbitrage. Ce dernier est en cours et nous espérons que le tribunal d'arbitrage pourra rendre sa décision dans le courant du mois de mai.

A ce moment, les employés de l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi connaîtront leurs conditions de travail pour l'année 1956. Nous nous permettons d'espérer que l'avenir leur sera favorable.

A l'hôpital Saint-Jean d'Iberville

On obtient l'atelier syndical imparfait

A la suite de négociations post-arbitrales, le syndicat des employés et l'hôpital Saint-Jean d'Iberville dirigé par les RR. SS. Grises, sont finalement tombés d'accord pour incorporer une clause de sécurité syndicale obligeant tous les nouveaux employés entrés au service de l'hôpital depuis le 7 octobre dernier ainsi que les futurs employés à adhérer au syndicat.

L'on sait que les autorités de l'hôpital avaient refusé de signer la convention collective de travail sous le prétexte que cette convention prévoyait une clause d'atelier syndical imparfait. Les arbitres sur le tribunal, Me André Sabourin, président, M. Arthur Matteau, arbitre patronal et Jacques Archambault, arbitre syndical, avaient recommandé aux parties de régler ce problème au cours de négociations post-arbitrales.

lérier que des confrères ouvriers soient ainsi traités?

La cause des travailleurs du textile ne vaut-elle pas qu'on lui sacrifie avec joie .25 de son salaire hebdomadaire? C'est un hommage pratique à rendre au courage de ces hommes qui, en dépit d'une telle misère, trouvent encore la force de relever la tête et de demander justice.

ADELE LAUZON.

Ce règlement intervenu dernièrement accorde en outre des augmentations de salaire de \$1.00 et de \$2.00 par semaine selon les catégories d'employés ainsi qu'une amélioration de la clause relative aux vacances.

Le journal Le Travail est heureux de souligner que la signature de cette convention avec une clause d'atelier syndical imparfait constitue une nouvelle victoire des syndicats d'employés d'hôpitaux qui subissent, surtout à Montréal, une lutte ardue au sujet de la sécurité syndicale. Rappelons aussi qu'une convention collective signée dernièrement à Montréal entre l'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal et la direction des hôpitaux de Montréal dirigés par les RR. SS. de la Charité de la Providence contient une clause de formule Rand à la suite d'un arbitrage sous la présidence de l'hon. juge André Montpetit.

TRAVAIL ET FOYER

Réponse à des questions que se posent les femmes sur la sécurité syndicale

Les femmes, ordinairement, surtout les épouses ou mères de travailleurs syndiqués, se demandent souvent ce que signifie ces mots, ces formules, ces querelles et ces différends entre patrons et travailleurs au sujet de la sécurité syndicale.

Qu'est-ce que ça peut bien donner la sécurité syndicale? Est-ce que ça rapporte plus de salaire, plus de congés, moins d'heures de travail, de meilleures conditions de travail à l'usine.

Pour résumer notre réponse, on pourrait dire que ça rapporte indirectement un peu de tout cela parce que

Les syndicats demandent aux employeurs de leur accorder des formules de sécurité syndicale. La plupart d'entre eux acceptent, d'autres refusent mais ils sont l'exception. Par exemple, dans la région Saguenay-Lac-Saint-Jean, la puissante compagnie Price Brothers est la seule, à notre connaissance, avec les entrepreneurs dans la construction, à refuser aux syndicats qui représentent leurs employés toute forme de sécurité syndicale. Mais oublions ces exceptions peu intéressantes.

Les autres employeurs, consentent à une formule quelconque de sécurité syndicale, mais il y en a relativement peu, dans notre ré-

gion du moins, qui accordent l'atelier syndical. Qu'est-ce que l'atelier syndical? Il s'agit d'une clause qu'on inscrit dans une convention collective pour dire ceci: tous les employés (s'il s'agit d'atelier syndical parfait) ou tous les nouveaux employés (s'il s'agit d'atelier syndical imparfait) devront faire partie du syndicat qui groupe la majorité des employés.

Toutes sortes d'arguments sont apportés contre l'atelier syndical, mais la plupart du temps, ils se résument à ceci: les ouvriers doivent être libres d'entrer dans le syndicat. Respectons leur liberté, alors, pas d'atelier syndical. Les syndicats ne manquent pas alors d'apporter quantité d'arguments pour expliquer leur point de vue.

Voici le texte:

gion du moins, qui accordent l'atelier syndical. Qu'est-ce que l'atelier syndical? Il s'agit d'une clause qu'on inscrit dans une convention collective pour dire ceci: tous les employés (s'il s'agit d'atelier syndical parfait) ou tous les nouveaux employés (s'il s'agit d'atelier syndical imparfait) devront faire partie du syndicat qui groupe la majorité des employés.

Toutes sortes d'arguments sont apportés contre l'atelier syndical, mais la plupart du temps, ils se résument à ceci: les ouvriers doivent être libres d'entrer dans le syndicat. Respectons leur liberté, alors, pas d'atelier syndical. Les syndicats ne manquent pas alors d'apporter quantité d'arguments pour expliquer leur point de vue.

Ainsi, les travailleurs syndiqués diront: il est vrai qu'un tel est libre, mais moi aussi je suis libre et tous les autres qui sont syndiqués sont libres aussi. Alors, allons-nous permettre à cet individu de bouter le syndicat parce qu'il ne comprend pas le syndicalisme? Non, parce qu'en refusant de se joindre à nous dans le syndicat, cet employé nous affaiblit tous. En effet, le syndicat est puissant parce qu'il a la force du nombre. Si, à cause d'une minorité, il est plus faible, eh bien, cette minorité entêtée nuit à l'ensemble des travailleurs de l'usine.

Alors, que ces travailleurs entrent dans le syndicat. Ils sont libres, mais leur liberté n'est pas absolue, elle est limitée par la liberté des autres, la nôtre. Et si la liberté des autres exige que tous

soient syndiqués, alors il ne faut pas hésiter, il faut que la minorité se joigne à la majorité afin de permettre à tous d'être vraiment libres.

Mais, ce n'est pas tout. Avez-vous déjà entendu un médecin ou un avocat critiquer le fait que le Collège des Médecins ou le Barreau soit obligatoire? Non. Et pourtant ces professions, telles qu'elles sont organisées actuellement, ont une réglementation très stricte.

Faut-il se surprendre d'entendre les ouvriers se dire: ce qui est bon pour tous les autres est bon pour moi. L'union est ce qui permet à toutes les classes de la société d'améliorer leur sort, pourquoi nous, ouvriers, ne ferions-nous pas de même? Alors, vous voyez que l'ouvrier, en voulant l'atelier syndical ne fait qu'imiter ce qu'il voit faire depuis longtemps par les autres classes sociales. Il n'y a donc pas à se scandaliser de la chose. Autrement, ce serait avoir mauvaise conscience.

D'ailleurs, il est curieux de noter que ceux qui veulent à tout prix respecter la prétendue liberté des ouvriers ne sont pas des ouvriers. Les travailleurs, eux, à très forte majorité, veulent l'atelier syndical, c'est-à-dire qu'ils veulent que tous les travailleurs d'une usine donnée soient membres de l'union reconnue. Nous n'avons pas malheureusement de statistiques qui nous donnent l'opinion des ouvriers de notre région, toutefois une enquête menée aux Etats-Unis est bien significative de la mentalité ouvrière.

Du 22 août 1947 au 22 octobre 1951, la Commission

Les femmes voteront-elles?

Montréal, le 30 avril 1956.

Mme Renée Geoffroy,
Journal "Le Travail",
C.T.C.C., 8227 boul. Saint-Laurent,
Montréal, P. Q.

Chère Madame Geoffroy,

Les femmes voteront-elles? Pour qui voteront-elles? J'espère que le temps est révolu où l'on disait des femmes qu'elles votaient pour le "plus beau candidat"! Votre article nous porte cependant à réfléchir et je souhaite vivement qu'il soit suivi de plusieurs autres d'ici les prochaines élections provinciales afin que les femmes de syndicats exercent leur droit de vote en toute connaissance de cause.

Je me suis intéressée à la chose politique parce que des circonstances particulières m'ont amenée à m'occuper d'élection sur le plan scolaire. Rien de plus favorable pour découvrir les dessous de la politique. Ce n'est un secret pour personne que bien des gens sont livrés, pieds et poings liés à ce dieu "Politique". Ils n'ont qu'un vague souvenir de ce qu'est la liberté, et du droit de dire le fond de sa pensée. Puisque tant d'hommes, pour toutes sortes de raisons, sont compromis et doivent dénaturer leur opinion réelle, pourquoi ne retrouverions-nous pas notre aplomb et ne donnerions-nous pas un meilleur sens à la politique. Nos maris nous disent qu'on ne s'occupe plus du bien commun et que nos députés ne nous représentent plus. Quand nous étions étudiantes, quelle belle idée nous nous faisons de notre représentation à l'Assemblée législative et au Parlement fédéral! Quelle déception pour celles d'entre nous qui ont assisté à l'une ou l'autre des séances de l'Assemblée législative! Aucun mouvement social ou autre ne tolérerait la tenue, le manque de logique et de courage de la plupart de ceux qui sont là pour nous représenter. Tout le monde s'en rend compte et personne ne bouge. La politique répugne à plusieurs parce qu'on dit que ce n'est pas propre. Les femmes sont habituées à faire du ménage, ça ne leur fait pas peur. Je pense qu'à s'occuper de nos affaires, ça ne pourra pas nous faire perdre notre dignité... au contraire. C'est bien beau d'être au-dessus de cela, mais nous manquons à notre devoir. Puisque nous avons droit de vote, nous avons le devoir de nous renseigner et de voter avec droiture et courage. Il est dommage que ce ne soit qu'à la veille des élections provinciales que plusieurs d'entre nous commencent à nous intéresser à la chose publique. Comment démêler le vrai du faux dans tous les discours électoraux? La meilleure solution est encore l'examen attentif du comportement de nos représentants au cours du dernier exercice de leur mandat. Il faudrait d'abord: —

- Vérifier dans quel comté on est.
 - Qui nous a représentés à l'Assemblée législative depuis 1952.
 - Comment s'est-il comporté vis-à-vis le bill sur la gratuité scolaire, la motion sur la redistribution des sièges de manière à donner une représentation proportionnelle à la population urbaine et rurale; son attitude vis-à-vis l'observance de la Loi du Dimanche (pensons à nos grévistes de Shawinigan et de Grand-Mère), son attitude vis-à-vis l'exploitation de nos richesses naturelles, etc. Nos maris attireront notre attention sur d'autres questions importantes.
 - Affranchissons-nous des jugements tout faits. Il faut aller voter. Ne nous disons pas que notre vote ne changera rien.
 - Aidons BENEVOLEMENT, dans la mesure du possible, le candidat digne de notre confiance. S'il est moins lié par les gros bailleurs de fonds, nous aurons plus de chance qu'il respecte ses engagements.
 - Demandons à nos futurs députés des rencontres avec leurs électeurs pour rendre compte de leur mandat, et cela surtout "APRES" les élections. Ces députés se sentiront appuyés par leurs électeurs et auront plus de poids pour faire triompher leurs idées vis-à-vis leur parti.
 - Demandons que les débats de l'Assemblée législative soient irradiés.
- Merci, de l'hospitalité de votre chronique. Je souhaite que d'autres femmes de syndicats répondent à votre appel et nous aident par leur témoignage et leurs suggestions à nous former une conscience politique éclairée.

M. L.

nationale des relations ouvrières aux Etats-Unis (c'est un organisme un peu semblable à notre Commission de relations ouvrières) a tenu 46,146 scrutins pour savoir si les travailleurs, syndiqués ou non, notez-le bien, étaient favorables à l'atelier syndical. Eh bien, dans 97

p. 100 des cas, l'atelier syndical a été autorisé. De plus, des 5,548,982 votes valides dans ces élections, 91 p. 100 supportaient les demandes de l'union et favorisaient l'atelier syndical.

Ces chiffres parlent par eux-mêmes, ils indiquent

(Suite à la page 7)

Nos correspondants

Les personnes suivantes ont été désignées par les organismes intéressés pour faire parvenir des nouvelles au journal Le Travail:

Conseil Central de Shawinigan:
Raynald Drolet,
agent d'affaires,
537, 5e Rue, Shawinigan.

Conseil Régional Saguenay-Lac-Saint-Jean:

Me Robert Auclair,
C.P., 264, Chicoutimi.

Conseil Central de Victoriaville:

M. Maurice Béliveau,
agent d'affaires,
6, avenue du Collège,
Victoriaville.

Conseil Central du diocèse d'Ottawa:

A. Marcel Bélinge,
170, rue Nicolet, Hull.

Conseil Central des Trois-Rivières:

M. André Montour,
983, rue Royale,
Trois-Rivières.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Avis aux membres

Tous les membres de l'Union Nationale des employés de la Canadian Vickers peuvent obtenir une copie de la convention collective de travail qui a été imprimée sous un format commode de poche. Les employés qui n'ont pu se procurer cette copie sont priés de la faire en s'adressant au local de l'union. Cela vous permettra de vous rendre compte par vous-même quelle attitude prendre en certaines occasions quand vous croyez que la convention a été violée.

Son état de santé s'améliore

Bien qu'encore retenu à la maison à la suite d'un accident de travail, le confrère Gerry Fitzsimmons prend beaucoup de mieux. Tous ses confrères de travail sont heureux d'apprendre une si bonne nouvelle et ils lui souhaitent un prompt retour au travail.

Un anniversaire

Nos sincères félicitations à M. et Mme Green qui viennent de célébrer leur vingt-cinquième anniversaire de mariage. Les employés de la Vickers leur souhaitent encore de nombreuses années de bonheur.

Réaction patronale

M. William H. Davis, ex-président de la Commission du Travail en temps de guerre aux

Etats-Unis, a déclaré récemment que l'industrie doit s'organiser sur une base nationale pour négocier avec le travail organisé. M. Davis s'adressait alors aux membres du service de l'Education du travail américain.

Les démons de la vitesse

Quand ceux qui ont charge de la sécurité agissent-ils pour enrayer ce danger de certains conducteurs de camions ou de remorques qui font de la vitesse dans la cour des chantiers de la Vickers lorsqu'ils viennent faire la livraison? L'autre jour, un camion-remorque faisait au moins du vingt milles à l'heure dans la cour, soit au delà de la limite permise.

Les frais généraux

Quelques contremaîtres viennent d'être avisés qu'ils sont maintenant devenus des hommes en charge d'équipe afin de diminuer les frais généraux de l'usine. Il y a, sur les chantiers, une grande quantité de "bois mort" qui ne rapporte rien dans plusieurs départements même chez les collets blancs des bureaux. Une petite purge dans ce domaine épargnerait à la compagnie des sommes d'argent appréciables. Un expert en administration et direction du personnel trouverait amplement de nombreuses améliorations à faire.

Vote de confiance à l'exécutif du Syndicat des Fonctionnaires municipaux de la Cité de Montréal

Les membres du Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal ont renouvelé leur confiance en leur exécutif sortant de charge.

La plupart des officiers sortant de charge ont été réélus par acclamation lundi soir dernier à la clôture de la mise en nomination.

L'on sait que le Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal, de par sa constitution, procède à la nomination aux charges d'officiers et de vérificateurs lors de l'assemblée du dernier lundi du mois d'avril de chaque année.

S'il y a contestation, la votation a lieu le troisième jour juridique suivant la nomination.

Le soir de la mise en nomination, M. Gérard Picard, président général de la CTCC, qui agit comme président d'élections, a déclaré les personnes suivantes élues par acclamation: MM. René Constant, réélu président par acclamation pour un onzième mandat; Robert Langlois, réélu 1er vice-président par acclamation; Vianney Séguin, réélu 2e vice-président par acclamation; les directeurs suivants ont aussi été élus par acclamation: directeur du secrétariat, Armand Couture; représentant des membres de langue anglaise, Jack Clarke; Roger Daignault, auditeur; Bien-Etre social, Georges Lallier; Commission du Service Civil, Roger Charbonneau; Infirmières, Mlle Claude Lachapelle; Incendies, Gérard Ouimet; Voie publique et circulation, C.-A. Painchaud; Travaux publics, Jean Comtois, Amédée

Parent et André Lanciault; Services du secrétariat, Mlle Aurore Berry; Contentieux, Robert Gauthier; Urbanisme, Gérard Gauthier; Santé, Arthur Germain.

Il y a contestation au poste de directeur des services de la police: MM. Conrad de Bellefeuille et Réal Rafferty; comme directeur du département des parcs: R. McDuff et Roger Bastien; directeur du département: Robert Généreux, J.M. Jodoin, Roméo Genrile et Roland Soulière (3 di-

recteurs à élire); service des estimations: Roger Boucher, Denis Desjardins et Jean-Louis Bécharde (1 directeur à élire).

Comme nous l'avons dit, les élections pour les postes de directeurs où il y a contestation, se dérouleront au cours de la journée de mercredi. Le journal Le Travail allant sous presse mercredi après-midi, ne peut donc donner le résultat du dépouillement du scrutin qui a eu lieu à 7 h. p.m.

APPEL URGENT

Les syndicats qui n'ont pas encore fait parvenir le rapport de la signature des nouvelles cartes concernant le journal LE TRAVAIL, et ceux dont le rapport est incomplet, sont priés de le faire le plus tôt possible.

Ce faisant, ils rendront un grand service à l'administration du journal en nous permettant d'économiser des milliers de dollars par année pour la livraison du journal par la poste.

LA DIRECTION

L'éducation chez les fonctionnaires municipaux

Une série de sept cours pour les infirmières de la Cité de Montréal

A compter de mercredi soir, le 9 mai, pour les infirmières à l'emploi de la Cité de Montréal et membres du Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal, débutera une série de sept cours sur le syndicalisme.

Ces cours qui sont organisés par le Service d'Éducation de ce syndicat auront lieu à l'École normale Jacques-Cartier et débuteront par l'étude de "la structure et le contenu de la convention collective des Fonctionnaires municipaux" et c'est M. René Constant, président du Syndicat qui développera ce sujet.

A 6 h. p.m., un goûter sera servi à toutes les infirmières présentes et la séance d'étude débutera à 6 h. 30 p.m.

Afin de permettre aux infirmières de joindre l'utile à l'agréable, le Syndicat des Fonctionnaires fera installer dans la salle de cours un appareil de télévision de sorte que les téléspectatrices qui voudront, par exemple, ne pas manquer le pro-

gramme de "la Famille Plouffe" ou d'autres programmes, ne seront pas désappointées.

C'est à garde Marie-Claude Lachapelle, directrice syndicale et vice-présidente du comité d'éducation du Syndicat des Fonctionnaires que revient la plus grande part dans l'organisation de ces ateliers syndicaux pour les infirmières.

Réponse à des...

(Suite de la page 6)

clairement que l'ensemble des travailleurs veut que l'union qui les représente et les défend, soit forte et jouisse de la sécurité. Autrement, tout est toujours à recommencer. Lorsqu'on doit penser sans cesse à survivre, on ne peut pas vivre vraiment. C'est là une loi élémentaire de la vie et les syndicats ouvriers n'y échappent pas.

Quoi de plus simple?...

(1) Les matelots aperçoivent la terre et détachent la chaloupe (2), ce qui déclenche la sirène d'alarme (3). Le commandant croit que le bateau coule et lance la fusée de détresse (4). Celle-ci tire sur la corde (5) qui hisse le pavillon. L'équipage crie en choeur:

"UNE MOL POUR MOI"

* Un moyen plus simple: téléphonez à l'épicier du coin ou faites signe au serveur.

LA BIÈRE QUI VOTRE ARRIÈRE-GRAND-PÈRE BUVAIT

Printers Meet At Hull; Other Conventions Scheduled

Four CCCL Federations have announced the dates of their annual conventions. The Federation of Printers of Canada will hold their sessions in the city of Hull, May 25, 26 and 27, while the Federation of Barbers and Hairdressers will unite in Sorel, July 1 and 2, 1956.

Two-Year Contract Signed With Notre Dame Hospital

The authorities of Montreal's Notre Dame Hospital and The Hospital Employees Association of Montreal, which groups over 650 employees of the institution have signed a two-year collective labor agreement from May 1 1956.

After only three meetings of direct negotiations between the two parties it was possible, thanks to harmony and comprehension, which was evident around the negotiation table, to conclude an agreement.

All employees who are covered by the contract will benefit by salary increases of \$1.00, \$2.00, \$3.00 and \$4.00 weekly from May 1 1956.

From May 1, 1957, when the contract will have been in force for one year, all employees will benefit from an additional salary increase of \$2.00 a week.

Night shift premiums have also been increased. Employees beginning the 3 p.m. afternoon shift will get a \$2.00 bonus per week, while the late shift workers commencing at midnight and finishing at 7 a.m. will get another \$3.00 added to their salary.

Henceforth, the 10-day holiday period will be paid employees regardless if during the holiday period one of the days falls on Sunday or a holiday. If the hospital does not pay the workers for these days within a 15-day

time limit the day in question shall be paid at double-time rates.

The clause relative to vacations has been amended and modified and awards the employees three weeks paid vacations for those with 8 years service instead of the present 10-year period of employment.

The holiday and sick leave clause has been changed and will apply as follows: After 5 years' service employees will have the right to three weeks sick leave.

The pension fund contributions remain unchanged and the clause relating to union security will remain the same during the life of the contract which shall terminate April 30, 1958.

We have also been informed that following the next meeting of the CCCL Confederal Assembly the dates of conventions will be decided for the coming annual congresses of the Textile Federation and the Pulp and Paper Workers Federation.

During the Printers convention they will celebrate the 35 anniversary of the founding of the Ottawa Printers Union.

The following federations have also scheduled their convention: The National Federation of Chemical Workers will unite in Shawinigan June 9 and 10, 1956; the National Federations of Wooden Works in Montmorency, 8, 9 and 10 June, 1956.

Urgent Appeal

Unions which have not as yet sent in their signature reports of subscription requests for Le Travail are requested to do so as soon as possible.

In compliance with this appeal they will be greatly assisting the administration of the newspaper in permitting us to save thousands of dollars yearly on postal costs for mailing the paper to our readers.

THE MANAGEMENT.

To Our Readers Who Have Moved

No doubt many of our readers have moved this year and we are asking those who have to fill out the form below and mail it to Le Travail.

This will aid us to change the mailing list with your new location.

In this way you will not be without your copy of your newspaper.

Please fill in and mail the coupon without delay.

Le Travail,
8227 St. Lawrence Blvd.,
Montreal, Que.

My former
address

My new
address

Signed

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

MEMO TO MEMBERS

All members of the National Union of Vickers Employees CCCL are entitled to a copy of the collective labor agreement which has been published in attractive booklet format.

If you have not secured your copy do so without delay by dropping into your union office.

You will find that by having one of these booklets many questions will be answered you by consulting the contract. Pick up your copy soon.

BROTHER FITZSIMMONS IMPROVING

Although confined to his home due to a painful accident which he suffered during his work, Gerry Fitzsimmons is showing some improvement.

We are all pleased to hear this news about Gerry and again we wish him a speedy recovery and return to the job.

ANNIVERSARY

Our congratulations are extended to Mr. and Mrs. Green who have just celebrated their silver wedding anniversary. We hope you celebrate many, many more Brother Green.

"THE SHOE IS PINCHING"

William H. Davis, former chairman of the United States War Labor Board, addressing the

annual conference of the American Labor Education Service in New York, said that "industry must organize on a nation-wide basis to bargain with organized labor".

SPEED DEMONS

When are those in charge of safety and security going to act to curb some of the speed merchants who drive their trucks and semi-trailers through the yard at breakneck speed?

We are referring to some outside truck drivers when making deliveries in the yard.

One semi-trailer was clocked doing 20 miles an hour going through the yard. When are yard speed limits going to be enforced before a serious accident occurs?

CUTTING DOWN ON OVERHEAD

Quite a few foremen have been notified that they have been demoted to charge-hands and the explanation given was expenditure curtailment.

There is a forest of "deadwood" in many departments including the white collar division whose demotion could save the company an awful lot of money. "Calling an efficiency expert to begin checking".

CHIBOUGAMAU

Opemiska Workers In Arbitration

Last year the employees of Opemiska Copper Mines (Quebec) Limited completed organizational work and formed their own union.

After long periods of negotiations and organization the union succeeded in finalizing a collective labor agreement which, while being far from perfect, afforded economical and conditional advantages to the miners of Chibougamau.

Last December the president of the union was fired by the Opemiska mine manager. This action was naturally treated as a grievance which never was agreed upon by both parties.

Even during conciliation the company refused to offer any concessions. It was at this point in the dispute that the union resorted to arbitration.

Meetings were held last week at Chicoutimi under the presidency of Mr. Justice Achille Pettigrew with Lawyers Jules Landry acting as patronal adviser and Robert Auclair representing the CCCL Union. Other union representatives were Lawyer Paul-Etienne Bernier of Quebec and Daniel Lessard of Thetford Mines.

During the recent meetings of arbitration both company and union submitted their deliberations.

The tribunal will now meet to hear counter-proofs.



Special Election Issue of LE TRAVAIL

- All members of the CCCL Unions, Federations and General Councils are advised that a special bilingual edition of Le Travail will be published approximately 10 days before Election day (June 20). The exact date will be made known to our readers in subsequent issues of Le Travail.
- Great interest is expected to be manifested towards this special edition which will cover all aspects of the approaching Provincial elections.
- Social security, labor legislation and general political questions will be covered.
- The 8-page edition will contain four pages in French and four pages in English and all CCCL
- Unions and Central councils may secure extra copies for wide distribution at the nominal cost of \$10.00 per thousand.
- Please address all orders to:

LE TRAVAIL,
8227 ST. LAWRENCE BLVD,
MONTREAL, QUE.